

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE 10 AOÛT 2022 À 10 H EN VIDÉOCONFÉRENCE, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.

Sont absents à cette séance : M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini et M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 10 h.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Luc Simard valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2022-08-2799

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Octroi de contrat – Fourniture et mise en service de trieurs optiques –
Projet de modernisation du centre de tri de Roberval
5. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 2022-08-2800

4. OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE TRIEURS OPTIQUES – PROJET DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition et la mise en service de trois trieurs optiques pour le centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d’offres public et que deux firmes spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission, soit;

Entreprise	Conformité de la soumission	Résultats obtenus à la grille d’analyse
Pellenc Selective Technologies	Oui	83/100
Machinex	Oui	55/100

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Pellenc Selective Technologies ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adjuger le contrat pour la fourniture et la mise en service de trieurs optiques pour le projet de modernisation du centre de tri de Roberval à Pellenc Selective Technologies pour un montant de 1 839 541,36 \$ incluant toutes les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour la modernisation du centre de tri.

Résolution 2022-08-2801

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de monsieur François Claveau, la séance est levée à 10 h 15.



Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Luc Simard, président

Guy Ouellet, directeur général